

Mandat d'accès au dossier patient

**Ce mandat devra être joint impérativement
au formulaire de demande de dossier patient**

Conformément à la législation en vigueur, en matière d'accès aux informations concernant la santé d'une personne et plus particulièrement à l'article 16 de la loi du 24 juillet 2014 relative aux droits et obligations du patient:

«Si la consultation du dossier patient ou l'accès aux données relatives à sa santé se fait en dehors de la présence du patient par l'intermédiaire d'une tierce personne physique qui n'est pas un professionnel de santé agissant dans l'exercice de sa profession, celui-ci doit pouvoir se prévaloir d'un écrit daté et signé par le patient. Lorsque le patient, bien qu'en état d'exprimer sa volonté, est dans l'impossibilité d'écrire et de signer lui-même, il peut demander à deux témoins d'attester que le document qu'il n'a pu rédiger lui-même est l'expression de sa volonté libre et éclairée¹. Ces témoins indiquent leur nom et qualité et leur attestation est jointe au mandat.»

Dans ce contexte, il est rappelé au mandant, **le caractère personnel des informations qui seront communiquées à la personne mandatée.**

Après avoir pris connaissance de ces éléments,

je soussigné(e) (Nom-prénom et nom de jeune fille le cas échéant):

.....

Né(e) le/...../..... à

Matricule de sécurité sociale:

Domicilié(e):

Téléphone:

DONNE MANDAT A:

NOM -PRÉNOM (le mandataire):

Né(e) le/...../..... à

Matricule de sécurité sociale:

Domicilié(e):

Téléphone:

Aux fins de solliciter la communication des informations, contenues dans le dossier patient

(cocher les cases correspondantes)

me concernant

concernant

M./Mme

Né(e) le/...../..... à

Matricule de sécurité sociale:

dont je suis

le représentant légal

l'ayant droit

Je joins à cet effet une copie de la pièce d'identité de mon mandataire ci-dessus désigné et une copie de ma pièce d'identité.

Fait le:/...../.....

A: